

Décision du Maire

N° 2026-125

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Objet : Restructuration du site du Château – Phase 2 – Appel d'offres –
décision d'infructuosité du lot 26 – VRD (Voirie Réseaux Divers)**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant le mandat de maîtrise d'ouvrage publique contractualisé avec Territoire 25 par délibération du Conseil Municipal n° 2024-08.07-6, en date du 8 juillet 2024, dans le cadre de la reconversion intégrale du site du Château (hors logis des Gentilshommes) ;
- Considérant la consultation engagée selon une procédure d'appel d'offres ouvert (article L2124-2 du Code de la Commande Publique) par Territoire 25, par le biais d'un appel public à la concurrence, avec une remise des offres fixée au 14 août 2026 ;
- Considérant qu'aucune offre n'a été reçue pour le lot 26 – VRD (Voirie Réseaux Divers).

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De déclarer sans suite pour motif d'infructuosité, selon les dispositions de l'article R2185-1 du code de la commande publique, le lot 26 – VRD (Voirie Réseaux Divers)

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le samedi 19 Septembre 2026

Le Maire



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 19/09/2026

Affichée le : 21/09/2026